



# Arvillard info

## Éditorial

Il m'a paru opportun, en ce début de mandat, d'apporter du renouveau dans l'organisation du travail des agents du service technique, d'adapter au mieux leur façon de travailler en peaufinant le planning hebdomadaire sur la base du planning trimestriel. Les grandes lignes des travaux ponctuels ou tout simplement de "routine" y sont programmés mensuellement. Quelle que soit leur importance, les travaux réalisés, visibles de tous, nécessitent un lourd travail en amont, comme tout projet ou dossier dans d'autres domaines.

La sectorisation de la commune a été nécessaire. La création de trois secteurs avec un agent responsable est, à mon sens, une nécessité incontournable pour avoir une présence régulière sur le terrain, être à l'écoute des Pierrus et répondre rapidement aux demandes diverses. Nous programmons ensuite les travaux à réaliser par nos agents techniques ou par des prestataires extérieurs selon leur importance, la sécurisation et l'urgence étant prioritaires.

Chacune ou chacun d'entre nous le sait, changer les habitudes reste un enjeu difficile et les habitudes sont source de petits conflits et parfois d'accidents.



Merci à Laurent, François et Serge pour leur collaboration et leur compréhension lors de la mise en place de la nouvelle organisation.

*Jacky Beaufile*

## Le service technique

Durant ces mois passés, nous avons privilégié les travaux d'entretien de certains secteurs de la voirie avant l'hiver. Un point à été fait pour la remise à niveau de l'éclairage public : changement du lampadaire au poste du Mont Pezard, suppression du poteau en bois et pose d'un nouveau lampadaire sous le Château appelé par quelques Pierrus "Place d'Italie", remise en fonctionnement de l'éclairage suite incendie à la Terre Sainte. Ces travaux seront réalisés courant décembre. Pour limiter la fréquence des interventions du prestataire de changement des ampoules grillées, merci de signaler tout dysfonctionnement en Mairie.

Début décembre, une rambarde de sécurité va être mise en place sur le mur du passage entre l'école élémentaire et la propriété de Monsieur Louis Domeignoz.

Suite aux intempéries, le service technique a remis en état la route forestière en amont et aval du barrage de St Bruno et assuré le passage au ruisseau du Zéro, sur la piste principale de la forêt de St Hugon.

Aidée par les agents du service technique, Laurence BUAT a réalisé le fleurissement du village au printemps et cet automne, avec la participation des élèves de la classe CE2/CM1 au mois de novembre. Merci à ces élèves pour cette initiative et leur collaboration.

### Composition et missions de l'équipe technique :

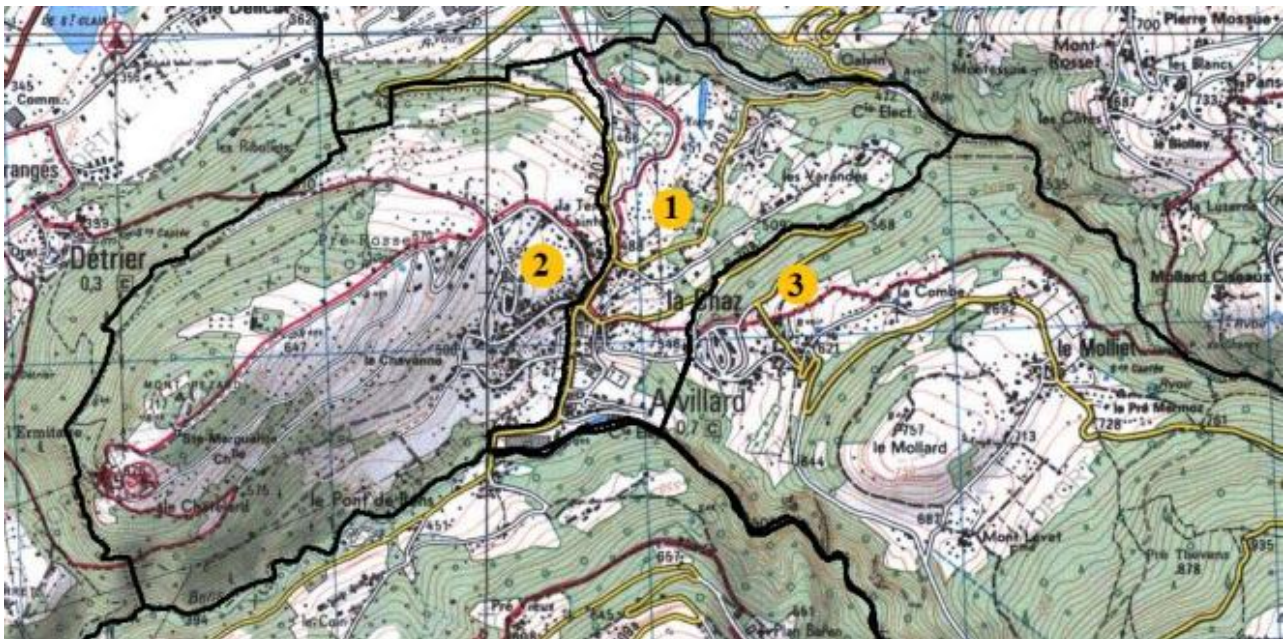
Laurent CALVOZ - François RUIZ PERALES - Serge FLAVENS

Outre les travaux de routine, Laurent CALVOZ est le spécialiste du maniement de l'épareuse et a formé Serge FLAVENS à la conduite de ce matériel. Laurent avec le tractopelle et Serge avec le Lendner assurent le déneigement. Laurent a en charge l'entretien mécanique, vidange et réparations diverses de l'ensemble du matériel avec l'aide de Serge qui assure, entre autre, les travaux de maçonnerie. François assure les travaux électriques, de menuiserie, de débroussaillage des chemins communaux et du déneigement des trottoirs.

La sectorisation : La commune est ainsi divisée en 3 secteurs. Chaque secteur est visité mensuellement sur une période de quatre mois par un employé.

Les visites de secteur sont programmées de la façon suivante : secteur **1**, le premier mardi du mois et secteurs **2** et **3**, le premier lundi du mois à partir de **13H30**, ceci pour des raisons techniques.

L'agent responsable a pour mission d'avoir un regard sur l'état de l'ensemble de son secteur en visitant les impasses, la voirie, les bâtiments, les parkings, etc. (liste non exhaustive), de collecter et de répertorier toutes les doléances des habitants, remarques, suggestions, améliorations et autres anomalies qu'il rencontre sur le domaine public, puis les inscrire sur sa fiche de visite.



### Limites géographiques des secteurs

#### Secteur 1 :

les Varandes, le Fontany, Place St Roch, Mollard Quinson, Cimetière, Église et Pont de Bens.

#### Secteur 2 :

La Terre Sainte, Le Puisat, Les Côtes, la Chavanne et Pont de Bens.

#### Secteur 3 :

La Chaz, La Combe, Le Molliet et Mont Levat.

### Planning sectoriel

#### **Période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre :**

- Secteur 1 : responsable F. RUIZ.
- Secteur 2 : responsable S. FLAVENS.
- Secteur 3 : responsable L. CALVOZ.

*Rotation début janvier*

#### **Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril :**

- Secteur 1 : responsable S. FLAVENS.
- Secteur 2 : responsable L. CALVOZ.
- Secteur 3 : responsable F. RUIZ.

*Rotation début mai*

#### **Période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août :**

- Secteur 1 : responsable L. CALVOZ.
- Secteur 2 : responsable F. RUIZ.
- Secteur 3 : responsable S. FLAVENS. *Et ainsi de suite*

Le fonctionnement de ce principe pourra être modifié dans le temps.

### Point sur les travaux

- . Changement des panneaux d'affichage : *devis en cours.*
- . Câblage rue du cimetière : *en attente du dossier de consultation d'appel d'offre.*
- . Abri bus sur la place du Molliet : *devis en cours.*
- . Remise en état de l'alimentation du bassin de la Chavanne : *en consultation.*
- . Remise en état de l'évacuation du bassin de la Terre Sainte : *en consultation.*
- . Pose d'un miroir à l'intersection du RD 208 et du VC n° 8 de la Rapine : *dès réception du matériel.*
- Réalisation des déversoirs d'orage : *à l'étude.*

### Travaux à programmer et à lancer en 2009

- Reconstruction du mur de la rue du cimetière.
- Pose d'un panneau cartographique et signalétique des rues sur la place St Roch.
- Mise en place du nom des rues et des quartiers dans le village.
- Élaboration du programme d'assainissement. Travaux à programmer par tranche dès 2009 (échéance 2015)
- Remise en état de notre patrimoine : réfection de bassins, des croix etc..
- Étude et mise en place du columbarium au cimetière.

Voici en bref et pèle-mêle, les principaux travaux qui seront engagés et réalisés en ce début de mandat.

## Agenda

**Samedi 22 novembre à 20H,** salle polyvalente :  
**Soirée Beaujolais** organisée par l'Amicale Laïque.  
 Tarif des repas : adulte 12€, enfant 8€.  
 Réservations au 04 79 65 74 51.

**Vendredi 28 novembre à 18H30,** salle la Joie de Vivre  
**Présentation de la forêt** par MR Laurent ROUDET, garde O.N.F.

**Mercredi 3 décembre de 7H30 à 10H30,** centre d'animation de La Rochette :

#### **Don du sang.**

La collecte s'adresse aux personnes de 18 à 66 ans (se munir d'une pièce d'identité pour le premier don).

**Samedi 6 décembre,** place Saint Roch :

#### **Téléthon.**

Comme à l'accoutumée, une vente de boudin, compote et frites aura lieu sur la place de 10H à 12H.

### Nettoyons la nature

Les enseignantes des 2 classes de CE2-CM1 et CM2 ont souhaité, au cours de cette année scolaire, faire prendre conscience à leurs élèves des problèmes générés par les déchets afin d'initier des changements de comportement dans une démarche de Développement Durable.

Pour cela, en classe, les enfants ont défini la notion de déchet, se sont informés sur les différentes familles de déchets, ont réfléchi à leur tri, à leur gestion et à leur traitement après le passage du camion-poubelle.

Un lundi d'automne ils ont pu aborder concrètement le problème des déchets ; équipés de gants, tee-shirts, et sacs poubelle (offerts par les magasins LECLERC, partenaire de l'opération) les 46 élèves ont nettoyé (avec enthousiasme !) le long de la Route départementale 208, lieu-dit "La Rapine", un petit coin de forêt que certaines personnes ont pris la mauvaise habitude d'utiliser en décharge sauvage. Ils ont poursuivi l'opération aux abords de l'école, sur les terrains de sport et de jeux.

Les déchets rapportés à l'école (bouteilles, bidons d'essence, pneus, sacs plastique, mégots, cartons d'emballage ...) ont été triés puis amenés à la déchetterie par les employés communaux ou vers les conteneurs spéciaux par les élèves.

D'autres actions suivront cet exercice pratique :

- liaison avec le SIBRECSA : visite possible du four d'incinération et d'une déchetterie,
- mise en place et accentuation du tri sélectif à l'école,
- fabrication de papier recyclé,
- réalisation de panneaux d'exposition à présenter aux parents et aux autres enfants de l'école,
- production d'affichettes destinées à informer la population des sites nettoyés par les élèves.



Les autres classes travaillent aussi à la connaissance et au respect de l'environnement ; des articles relateront leurs projets dans de futures éditions.

### Indiana mômes



Mercredi 8 octobre, les élèves de CE1, accompagnés de leur enseignante et de quelques parents, ont participé à une journée sportive organisée par l'USEP de la Savoie au fort de Tamié.

Arrivés au col de Tamié, ils ont effectué, à travers bois, la montée à pied jusqu'au fort en suivant les sentiers balisés par les organisateurs. Bel échauffement, bien utile pour la réussite des épreuves qui ont suivi. Avant de démarrer le parcours, ils ont goûté à la bonne soupe chaude, était-ce celle de Babette l'ogresse ?

En effet, le support des activités proposées à Indiana Mômes est traditionnellement un conte lu en classe auparavant. Cette année, c'est sur la piste des ogres et ogresses que les enfants se sont lancés. En participant aux épreuves, ils ont récupéré des indices leur permettant d'aider Babette, la petite ogresse, à retrouver et rendre les objets que ses amis les ogres avaient perdus à la suite du repas auquel elle les avait conviés.

C'est donc avec enthousiasme que ces petits débrouillards, par équipes de 4 ou 5, ont franchi divers ponts, échelles, murailles, labyrinthes ou autres obstacles.



Accrobranche, suspension au-dessus du vide pour le pendule, progression à la lampe de poche dans le labyrinthe des souterrains, yeux bandés sur le parcours de l'aveugle, descente accélérée à la tyrolienne..., diverses sensations fortes ont été proposées aux petits Pierrus et à quelques centaines d'autres participants. L'union faisant la force, l'épreuve des gros bras, soulever un tronc d'arbre en le tirant avec une corde selon le principe du levier, ne fut qu'un "jeu d'enfant" ! Pour les épreuves les plus risquées, les enfants étaient équipés d'un baudrier et leur parade était assurée avec soin.

Bien sûr, après toutes ces épreuves, le moment du pique-nique fut le bienvenu pour ces nouveaux aventuriers affamés par tant d'efforts !



Saluons l'USEP et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée sportive conçue pour développer l'esprit d'équipe, où la tolérance et l'entraide étaient de rigueur.

## Une journée à BESSANS pour le " Bonheur des enfants "

Un certain mercredi d'octobre 2008, 36 équipes de 4 ou 5 élèves de CM1/CM2 issues d'une trentaine d'écoles Savoyardes, se réunirent à Bessans équipés de leurs VTT.

Cette journée baptisée " Bonheur des Enfants ", organisée par l'USEP, permet à environ 200 enfants d'effectuer un parcours VTT de 10 km comportant des épreuves variées.

Chaque équipe était encadrée par un adulte dont la neutralité lors des épreuves proposées dans les ateliers s'imposait.

Ces ateliers sollicitaient les enfants dans leurs connaissances et réflexion, dans leurs habileté et adresse et bien sûr dans leur forme physique.

Après quelques minutes de VTT débuta la première épreuve qui portait sur l'orientation, circuit fait à pied avec carte et balises, ensuite une montée impossible en VTT pour 2 concurrents de l'équipe, puis la visite dans Bessans

- . du " Chapoteur " (artiste sculpteur en particulier de diables et diabolotins) qui posa deux questions sur un texte que les enfants avaient lu la veille,
- . d'un stand EDF sur l'énergie hydroélectrique avec une sensibilisation particulière sur le danger de la montée brutale des eaux dans les torrents et rivières lors des délestages des barrages,
- . et la lecture du panneau informatif du calvaire près de la place du village avec tous les objets de la passion accrochés (fouet, sabre, ...)

Les épreuves se succédèrent, trottin'herbe, gymkhana, lecture des panneaux des sentiers pédestres avec quelques calculs sexagésimaux pour les horaires, commentaires des gardes du parc national de la Vanoise sur les ongulés cerf, chevreuil, chamois, bouquetin, (*vous savez peut être que l'Eterlou est un chamois de 2 ans, que le chamois fait partie de la famille des antilopes mais saviez-vous que la femelle du bouquetin s'appelle l'Etagne ?*), et enfin en final un biathlon constitué d'un circuit en trottinette (en guise de ski de fond) et dans le parcours un tir sur cible (fusil avec rayon laser sans danger).

Chaque atelier fût noté sur 10 (questionnaire ou épreuve sportive) soit un maximum de 100 points.

C'est ainsi que sur les trois équipes d'Arvillard engagées, deux accédèrent au podium. L'une termina première avec 93 points, remportant le trophée (un chamois en bois sculpté) et l'autre troisième avec 89 points.

Au delà du classement, les points forts de cette manifestation sont la participation saine et active de tous les enfants, mais aussi le travail d'organisation réalisé par les bénévoles de l'USEP, les enseignants, la mairie d'Arvillard qui a mis à disposition pour la journée un agent technique et le véhicule communal.

Rendez-vous pour la remise en jeu du trophée.

Le trophée  
équipe 1



3èmes  
équipe 2

## La semaine du goût



A l'occasion de « la semaine du goût », les élèves de CM1-CM2 de l'école d'Arvillard ont eu la chance de recevoir l'aimable visite de Mr Perilliat, propriétaire et cuisinier de l'Hôtel du Parc de la Rochette.

A ses côtés, les enfants ont découvert le monde des saveurs, des épices et des légumes plus ou moins anciens et familiers (rutabaga, topinambour, vitelotte, radis noir, chou-fleur violet, chou romanesco, ...) ainsi que le métier de cuisinier, le tout, à travers des ateliers concrets et une interview.

Lors de ces rencontres, les enfants ont pu goûter, sentir, toucher et vivre une expérience inoubliable avec un professionnel qui aime son métier et qui partage ses connaissances avec plaisir et bonne humeur.



# Communiqués

## Prud'Hommes 2008

### Vérifiez que vous êtes bien inscrits.

Les élections aux conseils de prud'hommes auront lieu le 3 décembre 2008. Tous les salariés du secteur privé, les employeurs, les salariés involontairement privés d'emploi, sont appelés à voter. Aucune condition de nationalité n'est exigée, et le scrutin a lieu dans un bureau de vote ou par correspondance.

L'employeur a l'obligation de laisser les salariés s'absenter, pendant leur temps de travail pour aller voter. Cette année le vote par correspondance, réservé jusqu'à présent aux salariés éloignés de leur lieu de travail le jour du scrutin, est étendu sans justification. Les listes électorales sont déposées depuis le 19 septembre 2008 au secrétariat de chaque mairie du département. Chaque électeur a donc la possibilité, depuis cette date, de les consulter afin de vérifier qu'il est bien inscrit. Les électeurs peuvent par ailleurs vérifier leur inscription en consultant le site [www.prud'hommes.qouv.fr](http://www.prud'hommes.qouv.fr) (rubrique « vérification de l'inscription pour les électeurs »). Les cartes électorales transmises courant septembre au domicile des électeurs permettent de confirmer cette inscription. En effet, celles-ci contiennent des mentions indispensables pour la bonne tenue du vote : le collège d'inscription (employeur ou salarié), la section à laquelle l'électeur est rattaché (industrie, commerce, agriculture, activités diverses, encadrement), mais également la commune d'inscription ainsi que l'adresse du bureau de vote et ses horaires d'ouverture. Depuis le 19 septembre et jusqu'au 20 octobre 2008, tout électeur peut saisir le maire d'une contestation portant sur son inscription ou l'inscription d'un ensemble d'électeurs. La décision du maire peut être contestée devant le tribunal d'instance dans les dix jours. Le même droit appartient au mandataire d'une liste de candidats du conseil de prud'hommes pour lequel la demande est formée. A partir du 21 octobre 2008, date de clôture de la liste, et jusqu'au jour du scrutin, tout électeur peut saisir le tribunal d'instance d'une contestation portant sur son inscription.

Dates clé à retenir : Vote à l'urne le 3 décembre .

Tous les électeurs pourront voter par correspondance sans restriction. La lettre doit être postée avant le 29 novembre 2008. Le matériel de vote par correspondance et la propagande électorale seront envoyés aux électeurs à la mi-novembre 2008.

## Mission locale jeunes du bassin chambérien

### Saison et Mobilité

La Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien dispose d'un important Service Emploi qui a su s'adapter aux réalités de terrain se traduisant en particulier par l'existence d'un service Emplois Saisonniers.

L'objectif de ce service est de répondre aux besoins importants des employeurs en matière de personnel saisonnier l'été et l'hiver mais également au moment des vendanges. Ce service favorise l'accès des jeunes du bassin chambérien aux emplois saisonniers par le biais de :

- . mises en relations directes avec les employeurs,
- . préparation et accompagnement en entretien d'embauche,
- . prospections directes en station.

Pour ce faire, le service emplois saisonniers de la Mission Locale dispose d'un atout supplémentaire pour accompagner chaque saisonnier dans sa recherche d'emploi : un minibus.

Au moment des vendanges ce sont 8 jeunes qui sont accompagnés matin et soir sur leur lieu de travail.

Chaque hiver, un chauffeur animateur vient compléter l'équipe afin d'accompagner les jeunes dans les stations pour effectuer de la prospection directe, passer des entretiens d'embauche ou encore prendre leur poste.

Le service favorise l'intégration du jeune au sein de l'entreprise mais assure également un suivi tout au long de la saison. Certains de ces jeunes enchaîneront une saison d'été en Savoie ou ailleurs.

*Site internet* : <http://www.mlchambery.asso.fr>

**LA ROCHETTE** : Mission Emploi, Place de la Mairie.

Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

## Le Conseil en bref

*Il est possible de consulter la version complète du compte-rendu de chaque Conseil Municipal sur le panneau d'affichage de la Mairie.*

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2008

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Demande** à Monsieur le Maire de ne pas signer la convention conclue pour l'année 2007-2008, avec l'École St Hugues d'Allevard.

**Autorise** Monsieur le Maire à organiser toutes les démarches utiles au lancement de la procédure de modification du P.L.U. sur le changement de zonage de As en A et sur certains points du règlement du P.L.U. qui posent problème lors des demandes de permis de construire.

**Approuve** l'avant projet dressé par l'ONF, mise au gabarit grumiers et création de 4 plates-formes de stockage en forêt communale d'Arvillard, et sollicite son concours technique.

**Accepte** le renouvellement de l'adhésion à l'A.M.F. (Association des Maires de France).

**Approuve** la convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation de la bibliothèque de lecture publique. **Accepte**, pour effectuer la gestion, l'acquisition d'un ordinateur pour lequel Monsieur le Maire sollicitera une subvention de l'Assemblée des Pays de Savoie.

**Décide** de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

**Décide** d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la modification du tableau des emplois ainsi proposée : création d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>e</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 16,18 heures hebdomadaires annualisées pour Madame Brigitte GERIN.

**Donne** son accord pour la reconduction du poste d'intervenant en Anglais pour l'année scolaire 2008-2009, à raison de 2 heures hebdomadaires.

## Le Conseil en bref

**Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement des locaux de l'école maternelle.

**Donne** son accord pour la création de la régie d'avance et de recettes pour le Centre Communal d'Actions Sociales au sein de la Mairie d'Arvillard.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'O.N.F. pour obtention des plans numérisés de la Forêt et tout autre document relatif à ce dossier.

**Approuve** le plan de financement des travaux à réaliser en Forêt Communale. **Sollicite** l'aide du Conseil Régional et du Conseil Général pour la réalisation des travaux subventionnables.

**Donne** son accord pour la location du matériel informatique, (imprimante, photocopieur, fax et scanner), de la mairie pour une durée de 24 trimestres.

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2008

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules aux lieux dits "La Chaz" - "Le Molliet" - "Le Chef Lieu" et le problème de sécurité qui se pose pour les habitants,

**Dit** que Monsieur le Maire rédigera deux arrêtés définissant les limites d'agglomération d'Arvillard. **Décide** qu'au croisement entre "La Rapine et la RD 2008", il sera installé un miroir.

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder au recouvrement des loyers sur bâtiments communaux, augmentés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, compte tenu de la modification des indices de référence des loyers intervenue le 14.02.2008.

**Approuve** l'avant-projet, dressé par l'ONF, relatif à la création d'une piste parcelle n°5 et d'une plate-forme de retournement en forêt communale d'Arvillard -référence cadastrale C 88- sur une longueur de 500m et sollicite son concours technique.

**Accepte** une servitude de passage sur les parcelles n° 1740 et 2072 pour l'implantation d'une canalisation d'eau qui alimentera le bassin de la Chavanne, afin de réaliser les travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

**Accepte** de passer une convention entre la S.P.A. et la Commune, afin de solutionner au mieux le souci de sécurité et d'hygiène engendrés par les animaux errants.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier de remise en état de la piste forestière n° 9, emportée suite à un gros orage.

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Biomasse forestière**

GDF/SUEZ se mobilise pour développer des procédés innovants en faveur des énergies renouvelables.

C'est pourquoi COFATHEC SERVICES, Groupe GDF SUEZ va développer une unité industrielle de gazéification de bois ( biomasse) sur le site de Cascade à la Rochette . Utiliser la biomasse en provenance de la forêt présente au moins 3 avantages :

- Utilisation d'un gisement renouvelable.
- Participation à l'entretien de la forêt et valorisation des sous produits.

- Production d'une énergie moins chère.

En complément de l'électricité, de la chaleur sera fournie sous forme de vapeur et d'eau chaude à la société Cascades, chez qui la centrale va être construite, dans le cadre d'un partenariat sur 20 ans. Ce projet assurera l'approvisionnement partiel en chaleur de cette cartonnerie et permettra de diminuer la consommation de fuel lourd. La production électrique sera achetée par EDF à un prix garanti.

**Piste forestière centrale** : réflexion sur l'entretien en cours.

**Pâturages** : une subvention dans le cadre de la campagne phytosanitaire, octroyée par l'État et l'Europe, serait affectée au nettoyage manuel qui devrait être terminé en juillet 2009.

**Route de Val Pelouse** : la Direction des Routes Départementales a repris contact avec la Municipalité pour évoquer un déclassement. Nous attendons le CR de la réunion avec les acteurs principaux.

**Cantine** : Il est prévu d'accepter plus de 40 enfants à la cantine. IL faudra prévoir plus de matériel et plus de personnel ponctuellement.

**Commission urbanisme** : Monsieur Tour, architecte de la Commune a envoyé son projet de modification du PLU. L'enquête publique devrait se dérouler fin 2008, début 2009. Concernant la nouvelle classe, le projet prend forme. Les devis du maître d'œuvre et du cabinet de contrôle sont arrivés. Les travaux devraient commencer courant 2009.

**Budget** : il est demandé aux élus de réfléchir sur les prévisions budgétaires de l'année 2009, avec devis ou chiffrage à l'appui. Prévisions également sur 4 ans.

**La Poste** : une réunion était programmée le 2 octobre en présence des adjoints, de la déléguée régionale de la Poste et du directeur de la Poste de La Rochette. À l'issue de cette réunion, pas d'évolution. Les horaires d'ouvertures restent les mêmes.

**Cérémonie du 11 novembre** : Monsieur le Maire souhaite que les élus soient présents ainsi qu'une délégation d'élèves.

**Points développés Communauté de Communes** : Une crèche doit voir le jour prochainement pour l'accueil de 20 enfants du canton.

**Tourisme et patrimoine** : une mise en valeur du sentier du Joudron a débuté, ainsi qu'une remise en état des chemins et sentiers. Nous discuterons lors d'un prochain conseil de notre adhésion au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) que nous présentera Madame Catherine BALLESTRA, technicienne de la Communauté de Communes.

**Jeunesse** : les chèques éco-Citoyens sont reconduits.

**Scolaire** : l'aide aux devoirs aura lieu tous les jeudis à partir de 17 H30 en Mairie.

*Imprimé sur papier recyclé*